

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 août 2007, à 20 heures, sous la présidence de la mairesse suppléante France Déry

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2007-08-230 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Vallée, maire suppléant pour le mois de juillet, invite France Déry à venir présider l'assemblée tel que convenu par la résolution 2007-07-227 et informe les gens présents que ce sera la première fois qu'une femme présidera une assemblée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle.

La mairesse suppléante, France Déry, présidente de l'assemblée, demande à l'assistance d'être indulgente avec elle; car c'est la première fois qu'elle préside une assemblée du conseil municipal.

Rés. 2007-08-231 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet et de la séance extraordinaire du 31 juillet 2007.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2007
6. Questions de l'assistance
7. Soumission pour la cueillette et le transport des déchets domestiques
8. Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver
9. Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Ltée/contrat d'entretien du monte personne
10. FQM
 - a) Demande d'appui concernant les redevances pour les éoliennes.
 - b) Demande d'appui concernant les minicentrales hydroélectriques
11. Offre de Serge Groleau

12. MRC de Mékinac/résolution acceptant l'adhésion de la municipalité de St-Rock-de-Mékinac pour la fibre optique
13. Association des riverains du lac V'limeux Inc. / demande d'aide financière
14. Employé pour remplacer la concierge ou un autre employé
15. Voirie
 - a) Travaux dans le chemin du Canton de LeJeune
 - b) Soumission achat de poteaux pour pont
 - c) Soumission travaux de réparation d'asphalte
16. CPTAQ/demande de Guy Trudel
17.
 - a) Jacques Lachance/Projet de construction de logements.
 - b) Carole Gauthier demande d'acheter un terrain adjacent au sien (Parc St-Jean)
 - c) Pétition
18. Forget Aubin demande de rencontre du livrable final
19. Guy Delisle et Louise Fay demande de remboursement de frais pour entretien du chemin du Lac Archange
20. ACISQ/ formation sur le plan de sécurité incendie
21. Louison Fraser demande de louer la bâtisse que nous achetons de Marché Baril
22. Caisse populaire de la salle Aubin gratuitement pour l'assemblée annuelle
23. Hugo Stéphane Lavoie demande d'aide financière pour installation d'une tour afin d'avoir internet haute vitesse par fibre optique
24. Mélanie Prince demande de stage au bureau municipal
25. Autorisation signature contrat d'achat Marché Baril, Monique Lachance, Cultures H. Dolbec Inc., Pierre Moreau, Gaétan Groleau et Michel Proteau.
26. Demande de Pierre Castonguay et Nathalie Rompré/problème d'écoulement de l'eau de pluie sur leur terrain
27. Affaire en suspend :
 - a) TGV net/ Internet haute vitesse
 - b) Toponymie/fixer une date pour la consultation des gens du chemin Saint-Michel, des avenues Nord du lac Croche et de la rue des Érables.
 - c) Camion Ford 1992 (vente ou autre)
28. Questions de l'assistance
29. Affaires nouvelles:
 - a) Félicitation aux organisateurs de festival et autres
 - b) Demande de baisser le niveau de l'eau du Lac Croche
 - c) Soirée de Promotion Ste-Thècle Inc. du 29 septembre 2007
30. Ajournement ou levée de l'assemblée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-232 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2007

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu

unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2007 et de la séance extraordinaire du 31 juillet 2007, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juillet 2007

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

La ministre des Affaires municipales désire nous informer qu'elle a approuvé, en date du 4 juillet 2007, le règlement 247-2007 de la municipalité de Sainte-Thècle décrétant un emprunt de 140 000\$.

La ministre des Affaires municipales désire nous informer qu'elle a approuvé, en date du 17 juillet 2007, le règlement 248-2007 de la municipalité de Sainte-Thècle modifié par la résolution 2007-05-158 décrétant un emprunt de 171 360\$.

Le ministère désire nous informe que le projet de loi no 21, sanctionné le 15 juin 2006, accorde de nouveaux pouvoirs aux municipalités en matière de règlement d'emprunt et que lorsqu'il s'agit d'emprunter pour effectuer des dépenses en immobilisations, toutes les municipalités locales, quelle que soit leur taille, ont maintenant le pouvoir de ne décrire l'objet du règlement qu'en termes généraux (règlement parapluie).

Réception des dépliants « Agissez contre le virus du Nil! – À la ville et à la campagne » émis dans le cadre du *Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental*.

Réception des dépliants et affiches pour la campagne de sensibilisation pour les noyades en piscines résidentielles.

Réception d'une invitation à une rencontre d'information concernant le plan d'intervention interministériel sur la gestion des fleurs d'eau de cyanobactéries dans la région de la Mauricie qui aura lieu le jeudi 12 juillet à 13h, à la Maison du citoyen de Saint-Élie-de-Caxton. Cette invitation a été remise à Jean-Yves Piché, inspecteur municipal.

Le Ministère nous indique qu'un document technique préparé par le MDDEP et le MSSS concernant les fleurs d'eau d'algues bleu-vert est disponible sur le site web du ministère.

La Ministre nous transmet le « Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir » ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois par l'adoption d'un mode actif et d'une saine alimentation.

Réception d'un état de dépôt en date du 11 juillet 2007 pour un montant de 3 451\$ en paiement du solde final de 2006 de la compensation tenant lieu de taxes municipales pour les immeubles du réseau de la santé et de l'éducation.

Réception du bulletin « Muni express » numéro 2, du 17 juillet 2007, traitant du « Guide sur les principes d'indemnisation des producteurs agricoles relativement aux puits municipaux » qui est en lien avec le Règlement sur le captage des eaux souterraines. Un document de vulgarisation du RCES qui fait notamment état de ses exigences à l'endroit des activités agricoles est disponible au www.mddep.gouv.qc.ca dans la section « Eau ».

Réception du bulletin « Muni express » numéro 3, du 17 juillet 2007, traitant du développement du potentiel éolien et des conflits d'intérêts.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Le Ministère désire nous informer que dans le cadre de la mise en œuvre du régime de compensation des municipalités pour les services de collecte sélective municipale, le

tarif proposé par Éco Entreprises Québec pour percevoir les sommes dues a été approuvé par le gouvernement en février dernier et est entré en vigueur le 15 mars suivant.

Le 27 juin 2007, les représentants du ministère ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la plage du parc St-Jean et les résultats d'analyse démontrent que la plage est classée dans la catégorie A – Excellente. La plage a été analysée pour une deuxième fois le 24 juillet 2007 et elle est toujours classée A – Excellente.

- **Biolab**

Réception des résultats d'analyse pour les eaux de baignade.

- **Ministère du Revenu**

Le Ministre accuse réception de notre résolution 2007-07-220 ayant pour objet l'augmentation de l'exonération pour les pompiers à temps partiel.

- **Ministère de la Sécurité publique**

Suite à l'adoption en 2004 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal et à sa mise en œuvre qui s'échelonne sur quelques années selon les catégories d'emploi concernées, il est de la responsabilité de la municipalité de s'assurer que le personnel de son service de sécurité incendie possède la formation exigée par le règlement. Le Ministère nous transmet donc un tableau-synthèse des exigences de formation par catégories d'emploi avec les dates importantes à respecter. **Annexe « A »**

Réception d'une invitation à participer à la *Semaine de la prévention des incendies 2007* qui se tiendra du 7 au 13 octobre prochain, sous le thème « Le feu brûle des vies ». Les documents relatifs à cette semaine ont été transmis au chef du service d'incendie de la municipalité.

- **Ministère du Transport**

Le Ministère désire nous informer qu'il a pris connaissance de notre résolution portant le numéro 2007-05-138 demandant une subvention pour la réfection de cinq ponts et que notre demande sera considérée avec attention lors de la prochaine programmation. Toutefois, ce ne sont pas tous les travaux présentés qui sont admissibles au Programme d'aide à la réfection des ponts et autres ouvrages d'art.

Réception d'un avis de dépôt d'un montant de 24 873\$, en date du 31 juillet 2007, pour le 3^e versement du transport adapté.

Madame Julie Boulet, députée de Laviolette, accuse réception de notre résolution 2007-07-220 ayant pour objet l'augmentation de l'exonération des pompiers à temps partiel.

- **ASQ Consultants**

ASQ Consultants désire nous informer que l'appel d'offres pour notre régime d'assurance collective sera sur le site SEAO lundi le 9 juillet 2007.

- **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

L'Association souhaite la bienvenue à la municipalité en tant que nouveau membre de l'Association et nous indique les privilèges associés à cette adhésion.

- **CLSC du Centre-de-la-Mauricie**

Le CLSC nous transmet des informations synthèse sur le virus du Nil Occidental indiquant que l'activité du VNO au Québec peu importante depuis 2004 a incité le Ministère de la santé et des services sociaux à cesser l'application de larvicides. En cas d'infection, il faut consulter rapidement un médecin en présence de maux de tête graves

et inhabituels, d'une forte fièvre, d'une raideur au cou, de la confusion ou d'une faiblesse musculaire.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Réception de la copie conforme de la lettre envoyée à la Ferme Bouthec Inc. indiquant que selon les informations dont ils disposent, la Ferme Bouthec utiliserait la partie du lot 82C à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins de chemin d'accès à une résidence, ce qui serait interdit, et demande donc à ce que la Ferme Bouthec confirme ces informations dans les quinze jours suivants la réception de cette lettre.

Réception de la copie conforme de la lettre envoyée à Messieurs Sylvain et Pierre Castonguay et à monsieur Éric Moreau indiquant que selon les informations dont la Commission dispose, la condition 3 à la décision 339090 selon laquelle aucune infrastructure permanente ne serait érigée ne serait pas respectée. La Commission demande donc à avoir des précisions sur ce sujet dans les quinze jours suivant la réception de cette lettre.

- **Conseil sur les services policiers du Québec**

Le Conseil nous informe que le gouvernement du Québec a décrété 2007 « Année de la sécurité routière » et nous demande de mobiliser nos employés, associés et partenaire à adopter des comportements responsables sur la route.

- **Constructo**

L'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec organise le concours « Génie méritas Constructo » en collaboration avec le journal « Constructo ». Cet événement veut souligner le travail exceptionnel et/ou innovateur des ingénieurs et de leurs équipes.

- **Coopérative de développement Centre-du-Québec / Mauricie**

Réception du bulletin d'information « Le Lien-Coop » de juillet 2007 indiquant les diverses coopérative-jeunesse des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie. **Annexe « B »**

- **Cultures H. Dolbec Inc.**

Les Cultures H. Dolbec Inc. autorisent la municipalité à procéder à des travaux d'hersage sur les lots 99-A, 101-A et 100-G puisque cette dernière les achètera d'ici la fin d'août. **Annexe « C »**

- **Espace logique**

Dans le cadre du schéma de couverture de risques, un service en ligne de gestion de la disponibilité du personnel de sécurité incendie est maintenant disponible. Une démonstration est disponible au www.pompierquebec.com

- **Fédération Québécoise des Municipalités Annexe « D »**

Réception d'un bulletin Dernière heure intitulé « La réfection des ponts : le temps des représentations commence » indiquant que la FQM apprécie les efforts du gouvernement du Québec de porter le budget dédié aux ponts à 30 millions de dollars pour l'exercice budgétaire de 2007-2008 et entend poursuivre cette demande pour atteindre la cible souhaitée de 74 millions par année sur une période de cinq ans dès 2008.

Réception d'un communiqué en date du 11 juillet 2007 intitulé « La FQM et Innegex II aideront les municipalités à exploiter leur potentiel éolien » indiquant l'entente intervenue entre les deux parties officialisant la création d'une société dont l'objectif sera d'aider les municipalités et les MRC à développer leur potentiel éolien

La FQM fait la promotion de la récupération des contenants de peinture vides avec sa campagne sous le thème « Au Québec, les contenants de peinture vides, ça se recycle aussi! ». Un dépliant d'information nous est fourni et d'autres informations sont disponibles sur le site web de la FQM à l'adresse web suivante : www.fqm.ca

Le SAM désire nous rappeler son entente avec les entreprises Groupe Ohméga et Hélimax Énergie pour l'évaluation du potentiel énergétique éolien et l'installation de mâts.

- **Green Peace**

L'organisation nous transmet une copie du rapport intitulé « Emplois en dents de scie » qui explore les facteurs invoqués pour expliquer les crises dans l'industrie forestière québécoise.

- **Héma-Québec**

Héma-Québec désire nous informer qu'une collecte de sang aura lieu le lundi 20 août 2007, sous la présidence de Mathieu Moreau, de 13h30 à 20h30, à la salle Aubin de Sainte-Thècle.

- **MRC Mékinac**

Réception de la synthèse des consultations locales et de la consultation régionale faisant le bilan de tous les forums locaux tenus dans les municipalités ainsi que du forum régional. **Annexe « E »**

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

Réception du bulletin « info-Prévention » volume 5, numéro 2, de juin 2007 traitant notamment de l'homologation et l'entretien des véhicules ainsi que de leur âge et leur assurabilité, de diverses considérations pratiques lors de l'acquisition d'un véhicule incendie, du risque réel causé par les alarmes non-fondées et finalement faisant le point sur la mousse d'extinction de classe A.

La MMQ, dans le cadre de leur campagne annuelle de prévention, nous a transmis une trousse de premiers soins complète marquée du logotype de la MMQ et nous indique qu'il est possible de se procurer d'autres trousse, à nos frais, afin de compléter l'équipement de divers lieux et véhicules de la municipalité.

La MMQ désire nous informer que le Groupe Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, est fier de nous annoncer que le programme d'assurance Accidents a été amélioré et qu'à compter du 1^{er} septembre prochain, les garanties seront élargies, sans aucune augmentation de la prime avant le 1^{er} janvier 2009.

- **Postes Canada**

Postes Canada nous informe des nouveaux tarifs qui seront en vigueur à partir du 14 janvier 2008. Le tarif pour les envois standards de moins de 30g restera à 0,52\$.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La Régie nous annonce, avec joie, qu'ils ont pris connaissance de la lettre que le MDDEP a acheminé à Éco Entreprises Québec ainsi qu'aux deux unions municipales pour leur rappeler que les municipalités, MRC et régies sont exclues de l'obligation de contribuer au programme de compensation pour les services de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Le Ministère confirme donc la position de la Régie dans ce dossier et les municipalités ne seront donc pas tenues de participer à Éco Entreprises Québec.

Réception d'un bulletin d'information « L'environnement – j'y crois, j'agis » de l'été 2007 traitant de l'opération « Bac plein » et indiquant que le nombre de tonnes de

matières récupérées dans la région de Mékinac est passé de 670 tonnes en 2001 à 944 tonnes en 2006.

- **Société de l'assurance automobile du Québec**

La SAAQ nous indique que le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds a été adopté le 23 mai 2007 et est entré en vigueur le 15 juin 2007. Les principaux changements aux règles sont présentés dans l'aide-mémoire joint à cette lettre et sont également disponibles au www.saaq.gouv.qc.ca/lourds/index.html

- **Table québécoise sur l'herbe à poux**

Réception du bulletin « Le Flash – Herbe à poux », volume 8, numéro 1, de juillet 2007 parlant entre autres de la campagne de sensibilisation 2007 de la TQHP.

- **Telus**

Réception de notre exemplaire dûment signé de l'Addenda à la convention relative à la perception et à la gestion des coûts du service municipal 9-1-1.

- **Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats**

Les avocats nous indiquent que, suite à la vente de l'immeuble de monsieur Patrice Tessier par le shérif, la greffière de la cour municipale de la M.R.C. de Mékinac doit préparer un état de collocation.

- **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie**

Réception du bulletin « Le Mensuel » de juin et juillet 2007 faisant un retour sur la 9^e assemblée générale de l'URLSM, indiquant le conseil d'administration 2007-2008 et donnant la programmation des jeux régionaux de la Mauricie des Jeux du Québec pour juillet et août 2007.

Rés. 2007-08-233 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-234 : Approbation des comptes

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2007 au montant de 173 322.42 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2007 est remise aux membres du conseil municipal ainsi qu'un estimé des résultats prévus pour la fin d'année 2007 et les dépenses de voirie à date.

Questions de l'assistance

Martine Cloutier demande si le conseil a reçu la pétition pour la vente de terrains dans le parc St-Jean-Optimiste et si elle pourra donner son opinion au point où le conseil en traitera.

Résultat des soumissions reçues pour la cueillette et le transport des vidanges incluant les taxes

	1 an	3 ans	5 ans
ÉCOCENTRE ARTIC BELUGA	Pas de soumission	Pas de soumission	Pas de soumission
SERVICE MATREC	131 683.21 \$	407 162.17 \$	700 152.97 \$
SERVICE LD	Pas de soumission	Pas de soumission	Pas de soumission

Rés. 2007-08-235 : Cueillette et transport des déchets domestiques, 2007 à 2010 et de 2007 à 2012

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la cueillette et le transport des déchets a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal ;

ATTENDU QUE seulement une soumission a été déposée et trouvée conforme soit celle de Service Matrec Inc. au montant de 131 683.21 \$ pour un an, 407162.17 \$ pour trois ans et 700 152.97 \$ pour cinq ans;

ATTENDU QUE le prix soumis par Service Matrec Inc. représente une hausse de 75% par rapport à l'année 2007 et que le conseil municipal trouve cette augmentation trop onéreuse ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres mentionnait que la municipalité de s'engageait à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assumera aucune obligation ni aucun frais envers le ou les soumissionnaires ;

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie peut mettre sur pied un système de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle si la Municipalité régionale de comté de Mékinac lui en fait la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle refuse la soumission de Service Matrec Inc. pour la cueillette et le transport des déchets domestiques, 2007 à 2010 et 2007 à 2012.

Que la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la Municipalité régionale de comté de Mékinac d'adresser une demande à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, d'établir un système de collecte et de transport des matières résiduelles pour desservir le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle;

Que la présente ne constitue aucune forme d'assujettissement à la compétence que possède la municipalité régionale de comté de Mékinac en matière d'enlèvement et de transport des déchets en vertu de sa résolution numéro _____;

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Mékinac par courrier recommandé;

Que la présente résolution soit transmise à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par courrier;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résultat des soumissions reçues pour l'entretien des chemins d'hiver pour 3 ans incluant les taxes

	COÛT/KM		COÛT/3 ANS
ÉNTREPRISES ST-UBALD	1- 2 500.00 \$ 2- 2 600.00 \$ 3- 2 700.00 \$		TOTAL : 626 388.67 \$
CONSTRUCTION ET PAVAGE MASKIMO	1- 2- 3-		Pas de soumission
GEORGES PAQUIN ET FILS	1- 2- 3-		Pas de soumission
H.P. TERRASSEMENT	1- 2- 3-		Pas de soumission
BELFORET	1- 2- 3-		Pas de soumission

Résultat des soumissions reçues pour l'entretien des chemins d'hiver pour 5 ans incluant les taxes

	COÛT/KM		COÛT/5 ANS
ÉNTREPRISES ST-UBALD	1- 2 500.00 \$ 2- 2 550.00 \$ 3- 2 600.00 \$ 4- 2 650.00 \$ 5- 2 700.00 \$		TOTAL : 1 047 314.45 \$
CONSTRUCTION ET PAVAGE MASKIMO			Pas de soumission
GEORGES PAQUIN EXCAVATION ET TERRASSEMENT ET FILS SENC	1- 2 575.00 \$ 2- 2 680.00 \$ 3- 2 725.00 \$ 4- 2 800.00 \$ 5- 2 900.00 \$		TOTAL 1 102 095.00\$
H.P. TERRASSEMENT			Pas de soumission
BELFORET			Pas de soumission

Deux entrepreneurs ont déposé une offre; il s'agit de *Les Entreprises St-Ubald inc.* et *Georges Paquin excavation et terrassement et fils SENC*. Elle se lit comme suit :

Les Entreprises St-Ubald Inc. :

ANNÉE	KILOMÈTRES	COÛT AU KILOMÈTRE	TOTAL
2007-2008 :	70.7	<u>2 500,00 \$</u>	<u>176 500,00 \$</u>
2008-2009 :	70.7	<u>2 600,00 \$</u>	<u>183 820,00 \$</u>
2009-2010 :	70.7	<u>2 700,00 \$</u>	<u>190 890,00 \$</u>
TOTAL DE LA SOUMISSION POUR 3 ANS (2007/2010):			<u>551 460,00 \$</u>
TAXE FÉDÉRALE (TPS) :			33,087.60 \$
TAXE PROVINCIALE (TVQ) :			43 841.07 \$
GRAND TOTAL POUR 3 ANS :			<u>628,388.67 \$</u>

ANNÉE	KILOMÈTRES	COÛT AU KILOMÈTRE	TOTAL
2007-2008 :	70.7	<u>2 500,00 \$</u>	<u>176 500,00 \$</u>
2008-2009 :	70.7	<u>2 550,00 \$</u>	<u>180 285,00 \$</u>
2009-2010 :	70.7	<u>2 600,00 \$</u>	<u>183 820,00 \$</u>
2010-2011 :	70.7	<u>2 650,00 \$</u>	<u>187 355,00 \$</u>

2011-2012 :	70.7	<u>2 700,00 \$</u>	<u>190 890,00 \$</u>
TOTAL DE LA SOUMISSION POUR 5 ANS (2007/2012):			<u>919 100,00 \$</u>
TAXE FÉDÉRALE (TPS) :			55 146,00 \$
TAXE PROVINCIALE (TVQ) :			73 068.45 \$
GRAND TOTAL POUR 5 ANS :			<u>1 047 314.45 \$</u>

GEORGES PAQUIN EXCAVATION ET TERRASSEMENT ET FILS SENC

ANNÉE	KILOMÈTRES	COÛT AU KILOMÈTRE	TOTAL
2007-2008 :	70.7	<u>2 575,00 \$</u>	<u>182 052,00 \$</u>
2008-2009 :	70.7	<u>2 680,00 \$</u>	<u>189 476.00 \$</u>
2009-2010 :	70.7	<u>2 725,00 \$</u>	<u>192 657,00 \$</u>
2010-2011 :	70.7	<u>2 800,00 \$</u>	<u>197 960,00 \$</u>
2011-2012 :	70.7	<u>2 700,00 \$</u>	<u>205 030,00 \$</u>
TOTAL DE LA SOUMISSION POUR 5 ANS (2007/2012):			<u>967 175,00 \$</u>
TAXE FÉDÉRALE (TPS) :			58, 030,00 \$
TAXE PROVINCIALE (TVQ) :			76 890.00 \$
GRAND TOTAL POUR 5 ANS :			<u>1 102 095.00 \$</u>

Rés. 2007-08-236 : Octroi du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver, saisons 2007 à 2010 et 2007-2012

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de deux des entrepreneurs suivants : Les Entreprises St-Ubald Inc. et Georges Paquin excavation et terrassement et fils SENC;

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par Les Entreprises St-Ubald Inc. comme suit : le prix est de 628 388.67 \$ pour un contrat de trois (3) ans
le prix est de 1 047 314.45 \$ pour un contrat de cinq (5) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accorde le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver à Les Entreprises St-Ubald Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les saisons 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (soit pour cinq (5) ans) moyennant la somme totale de 1 047 314.45 \$ taxes incluses.

QUE France Déry, mairesse suppléante et Louis Paillé, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-237 : Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Ltée/contrat d'entretien du monte personne

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) Ltée au montant de 208.00 \$ par mois pour l'entretien du monte personne de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle et autorise le directeur général /secrétaire trésorier à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-238 : FQM/demande d'appui concernant les redevances pour les éoliennes

ATTENDU QUE l'énergie éolienne est une industrie lucrative qui s'installe sur le

territoire des municipalités;

ATTENDU QUE le monde municipal est gestionnaire de ce territoire, et qu'en conséquence il devrait profiter davantage du développement de la filière éolienne;

ATTENDU QUE ce sont les communautés locales qui subiront les impacts de la présence des éoliennes sur leur territoire;

ATTENDU QUE les redevances versées aux municipalités et au MRC sont nettement insuffisantes, tant en terres publiques qu'en terres privés;

ATTENDUE QUE le gouvernement du Québec perçoit d'importants revenus grâce aux éoliennes, notamment par le biais de la taxe sur les services publics et les loyers sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE les municipalités ne peuvent porter les éoliennes à leur rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QU'une hausse des redevances versées au monde municipal n'aurait qu'un impact négligeable sur la compétitivité de la filière;

ATTENDU QUE le gouvernement a récemment établi, pour les propriétaires fonciers, une redevance minimale obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appui la FQM pour exiger du gouvernement

QU'il impose un seuil en matière de redevances versées aux municipalités locales et régionales lors de l'implantation des parcs éoliens sur leur territoire;

QUE le seuil établi soit identique partout sur le territoire québécois, sans égard au caractère privé ou public des terres sur lesquelles les éoliennes sont localisées;

QUE ce seuil soit de 4 000 \$ par mégawatt installé;

QUE ce seuil soit établi rapidement afin qu'il s'applique à l'appel d'offres en cours;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

FQM/demande d'appui concernant les minicentrales hydroélectriques

Le conseil n'appui pas cette demande de la FQM concernant l'implantation de minicentrales hydro électriques; car il s'est déjà prononcé contre la construction de barrage sur son territoire.

Rés. 2007-08-239 : Offre de Serge Groleau

CONSIDÉRANT l'offre de Serge Groleau pour la vente de terrains à la municipalité soient les lots 84-58-P et 84-58-24-P au bout de la rue Villeneuve au coût de 20 000.00 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a étudié les terrains de Monsieur Serge Groleau pour la construction d'un site de neige usée; mais il est impossible de faire ce projet à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE pour relier les rues Villeneuve et du Centenaire la municipalité devra aussi acheter une partie de terrain de Réal Délisle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire l'acquisition de ces terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques

Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas l'offre de Serge Groleau pour l'acquisition de ses terrains dans la rue Villeneuve à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-240 : Adhésion de la Municipalité de St-Rock-de-Mékinac à l'entente concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC de Mékinac

ATTENDU QUE les municipalités, à l'exception de St-Rock-de-Mékinac ont signé une entente avec la MRC de Mékinac pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Rock-de-Mékinac demande par la résolution 2007-04-072 d'adhérer à cette entente ;

ATTENDU QUE selon l'article 4 de l'entente, l'adhésion de la municipalité de St-Rock-de-Mékinac doit faire le consentement unanime des municipalités ;

ATTENDU QUE les frais de raccordement du bâtiment municipal de St-Rock-de-Mékinac au réseau de fibres optiques peuvent encore être intégrés au projet initial du programme «Villages branchés» ainsi que l'enveloppe du pacte rural déjà dédiée à cette fin ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les dispositions de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'adhésion de la municipalité de St-Rock-de-Mékinac à l'entente concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-241 : L'Association des riverains du lac V'Limeux Inc. /demande d'aide financière

CONSIDÉRANT les demandes de l'Association des riverains du Lac V'limeux :

- une aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier,
- une aide financière annuelle de 1 000.00 \$ pour l'entretien de leur chemin,
- installation d'une boîte de camion fermée pour déposer leurs déchets,

CONSIDÉRANT que par la résolution 2006-03-080, la municipalité accordait une aide financière de 500.00 \$ pour la réalisation d'un projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle répond aux demandes de l'Association des riverains du lac V'Limeux comme suit :

- Le conseil confirme qu'une aide financière de 500.00 \$ sera accordée à l'Association pour la réalisation du projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier prévu en 2006.
- Pour l'entretien du chemin le conseil n'accorde pas d'aide financière à votre association.
- Pour l'installation d'une boîte de camion fermée afin de déposer les déchets des chalets de ce lac. Le conseil prendra des informations auprès de la municipalité de St-Rock-de-Mékinac afin de trouver une solution au problème

de dépôt et d'enlèvement des ordures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-242 : Engagement d'un employé pour remplacer la concierge au un autre employé

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate le comité formé de Jacques Tessier, Louis Paillé et Valérie Fiset

- pour faire passer des entrevues aux candidats et faire l'embauche d'un candidat pour remplacer Louise Dumas concierge à l' Hôtel de Ville durant les vacances soit du 3 au 16 septembre 2007 et lors de congés sociaux.
- Pour faire passer des entrevues aux candidats pour et de faire l'embauche d'un candidat pour remplacer Carole Gagnon Lafontaine brigadière scolaire durant son congé de maladie

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-243 : Travaux de voirie sur le chemin Canton-de-LeJeune/modification de la résolution 2007-07-203

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2007-07-203, le conseil effectuait des travaux d'ajout de pierre concassée sur une partie du chemin Canton-de-LeJeune pour une valeur de 50 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'en ajoutant un montant de 20 000.00 \$ à ce budget avec ce chemin serait fait en entier en pierre concassée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- modifie la résolution 2007-07-203 et ajoute un montant de 20 000.00 \$ au montant déjà prévu de 50 000.00 \$ pour effectuer les travaux d'ajout de pierre concassée sur toute la longueur du chemin Canton-de-LeJeune.
- Modifie la résolution 2007-05-139 et 2007-05-137 et diminue le montant affecté à la réfection des ponts de 20 000.00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-244 : Soumission pour achat de poteaux pour le pont du chemin Saint-Michel nord

CONSIDÉRANT l'offre de Acier Rayco Inc. pour la fourniture de poteaux pour le pont du chemin Saint-Michel Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète 10 poteaux d'acier pour le pont du chemin Saint-Michel Nord de Acier Rayco Inc. au montant de 3 108.56 taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-245 : Soumission pour travaux de réparation d'asphalte dans diverses rues de la municipalité

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de

- | | |
|------------------------------------------|--------------|
| - Construction et Pavage Portneuf Inc. : | 35 143.77 \$ |
| - Constructions et Pavages Continental : | 31 778.95 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et

résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte la plus basse soumission au montant de 31 778.95 \$ incluant les taxes de Constructions et Pavages Continental pour la pose de 164.05 tonnes métriques d'asphalte dans diverses rues de la municipalité.
- Modifie la résolution 2007-05-139 et 2007-05-137 et diminue le montant affecté à la réfection des ponts de 10 000.00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-246 : CPTAQ/demande de Guy Trudel

CONSIDÉRANT la demande de Guy Trudel adressée à la CPTAQ pour d'aliéner une partie du lot 76 P;

CONSIDÉRANT QUE Guy Trudel, seul et compte tenu de son âge, ne peut entretenir et exploiter la plantation et l'érablière situées sur le lot 76-P;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain pourrait être acheté par un agriculteur pour le cultiver au lieu de le laisser pousser en fiche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appui la demande d'aliénation présentée par Guy Trudel auprès de la CPTAQ pour le lot 76-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-247 : Demande d'achat de terrain sur le Parc Saint-Jean-Optimiste par Jacques Lachance (Projet de construction de logements) et Carolle Gauthier (agrandissement de terrain)

CONSIDÉRANT la demande de Jacques Lachance d'acquérir une partie de terrain du Parc Saint-Jean-Optimiste pour y construire une résidence multifamiliale;

CONSIDÉRANT l'offre Carolle Gauthier d'acheter une partie de terrain adjacent au sien sur le Parc Saint-Jean Optimiste pour agrandir son terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Saint-Jean-Optimiste est situé dans une zone de villégiature donc l'usage résidentielle multifamiliale n'est pas permis;

CONSIDÉRANT QU'une pétition a été déposée au conseil municipal en opposition à tout projet de construction résidentielle, institutionnelle ou commerciale sur le terrain de la Place Optimiste, adjacent au Parc Saint-Jean, qui puisse déborder de quelque façon que ce soit sur le Parc Saint-Jean et modifier sa forme actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne vend aucune partie de terrain du parc Saint-Jean-Optimiste actuel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

M. Jacques Lachance demande au conseil municipal de lui garantir qu'il n'y aura pas de bâtiment érigé sur le parc pour lui obstruer la vue sur le lac Croche, s'il construit une résidence multifamiliale sur un terrain adjacent au Parc Saint-Jean-Optimiste.

Forget Aubin demande de rencontre du livrable final

Une rencontre aura lieu lundi le 13 août 2007 à 19h00 avec Mathieu Forget de Forget Aubin.

Rés. 2007-08-248 : Guy Delisle et Louise Fay/demande de remboursement de frais pour l'entretien du chemin du Lac Archange

CONSIDÉRANT la demande de Guy Délisle et Louise Fay de leur rembourser une partie des frais pour l'entretien du chemin du lac Archange suite au pluie abondante;

CONSIDÉRANT que ce chemin est un chemin privé et non verbalisé;

CONSIDÉRANT que dans la municipalité il y a plusieurs chemins privés et le conseil n'accorde aucune aide aux propriétaires de ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse aucune aide financière pour des travaux réalisés sur un chemin privé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-249 : ACISQ/formation sur le plan de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que André Beaudoin, chef du service incendie de Sainte-Thècle désire assister à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise André Beaudoin, chef du service incendie à assister à une journée de formation donnée par l'ACISQ à Trois-Rivières entre la mi-octobre et la fin de novembre 2007. Son inscription et ses frais de déplacement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-250 : Louison Fraser demande de louer la bâtisse que nous achetons de Marché Baril et Frères Inc. sur la rue Lacordaire

CONSIDÉRANT que Louison Fraser est distributeur de la bière Taïga pour la région de la Mauricie et Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il désire louer la bâtisse de la rue Lacordaire pour entreposer la bière;

CONSIDÉRANT que le contrat d'achat avec Marché Baril n'est pas encore signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, après la signature du contrat,

- évaluera l'espace dont la municipalité aura besoin pour ces équipements et machineries.
- informera Monsieur Louison Fraser, s'il y reste un espace disponible pour l'entreposage de la bière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caisse Populaire Sainte-Thècle/Saint-Adelphe demande gratuité de la Salle Aubin pour leur assemblée annuelle 2007

La location de la salle Aubin pour l'assemblée annuelle de la Caisse Populaire Sainte-Thècle/Saint-Adelphe sera payée par Promotion Ste-Thècle Inc. en guise de remerciement pour l'aide financière donnée (5 000.00 \$) pour l'insonorisation de la Salle Aubin;

Hugo Stéphane Lavoie demande une aide financière pour installer une tour afin d'avoir internet haute vitesse par fibre optique

Ce sujet est reporté en attendant plus amples informations sur ce projet.

Rés. 2007-08-251 : Mélanie Prince demande de stage au bureau municipal

CONSIDÉRANT de demande de stage de Mélanie Prince étudiante au Carrefour Formation Mauricie en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Alain Vallée et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'engagement non rémunéré de la stagiaire Mélanie Prince au bureau municipal pour une période de 90 heures débutant le 13 août 2007 jusqu'au 31 août 2007. L'horaire de travail sera de 9h à 12h et de 13h à 16h par jour du lundi au vendredi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-252 : Autorisation de signature pour contrat

CONSIDÉRANT que France Déry a été nommée mairesse suppléante pour le mois d'août 2007;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs contrats d'achat à signer chez le notaire Denis Marchildon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise France Déry mairesse suppléante et Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle les contrats d'achat à intervenir entre la municipalité de Sainte-Thècle et les propriétaires suivants : Cultures H. Dolbec Inc. (lots 99-A-P, 101-A-P, 100-G-P et 101-B-P), Pierre Moreau (lots 100-A-P et 100-F-P), Gaétan Groleau (lot 100-B-P), Michel Proteau (lots 100-C-P et 100-D-P), Marché Baril et Frères Inc. (lot 86-35-P) et Monique Lachance (lot 85-40-22)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-253 : Demande de Pierre Castonguay et Nathalie Rompré/problème d'écoulement de l'eau de pluie sur leur terrain

CONSIDÉRANT la demande de Pierre Castonguay et Nathalie Rompré de paver la côte de la rue Place Optimiste afin de régler le problème d'écoulement d'eau sur leur terrain;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour paver cette partie de la rue Place Optimiste a été envoyée au conseil municipal le 21 juillet 2006 par les propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudié lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2007 et n'a pas été priorisée pour cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle priorisera et réalisera ces travaux de pavage de la partie en gravier de la rue Place Optimiste pour l'année 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaire en suspend :

- a) TGV net/ Internet haute vitesse et Telus/interurbain gratuit
Le conseil demande de s'informer à TGV net de l'avancement du dossier d'internet haute vitesse par fibre optique pour la municipalité. Le conseil demande de relancer Telus pour savoir si nous aurons les interurbains gratuits avec les villes de Trois-Rivières et Shawinigan bientôt.
- b) Toponymie/fixer une date pour la consultation des gens du chemin Saint-Michel, des avenues Nord du lac Croche et de la rue des

- Érables.
Ce dossier sera traité en octobre 2007.
- c) Camion Ford 1992 (vente ou autre)

Rés. 2007-08-254 : Vente du Camion Ford 1992

CONSIDÉRANT la municipalité de Sainte-Thècle a acheté un nouveau camion soit un Ford F-150 2003 pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se départir du camion Ford F-150 1992;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des offres pour la vente du camion Ford F-150 de l'année 1992. Les soumissionnaires devront déposer leur soumission au bureau municipal avant 16h00 le jeudi 30 août 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Roger Bacon demande de prioriser les soumissionnaires de Sainte-Thècle et félicite le conseil de ne pas vendre de terrain dans le Parc Saint-Jean-Optimiste.

Jean-Maurice Lecours dit que le ponceau au lac Magnan est brisé.

Marc St-Amand demande des informations sur le changement de noms des rues et sur une carte indiquant les chemins permis pour circuler en VTT.

Gisele Trudel demande des informations sur le changement de noms des rues.

Jacques Lachance dit que s'il réalise un projet de résidence multifamiliale de 3 étages sur un terrain de la rue Saint-Jacques et il aura peut-être besoin d'une dérogation mineure pour la hauteur du bâtiment.

Normand Béland dit de mettre la carte des rues qui sont permises à la circulation des VTT dans le bulletin municipal.

Martine Cloutier dit au conseil que le Parc Saint-Jean-Optimiste est un bien de la collectivité

Rés. 2007-08-255 : Félicitations aux organisateurs de festival et autres activités

CONSIDÉRANT les activités et festivals organisés par différentes associations dans la localité durant la saison estivale 2007;

CONSIDÉRANT que ces activités (Festival Champêtre, Festival des Pompiers et le MotoCross) ont connu un grand succès;

CONSIDÉRANT qu'ils ont contribué à la promotion de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle félicite les organisateurs suivants :

- L'équipe de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival Champêtre du 5 au 8 juillet 2007.
- Les Pompiers de Sainte-Thècle pour l'organisation du Festival des Pompiers du 13 au 15 juillet 2007.
- Monsieur Éric Moreau pour l'organisation des compétitions de MotoCross du 4 et 5 août 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-256 : Demande de baisser le niveau de l'eau du Lac Croche

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs propriétaires riverains du lac Croche de baisser le niveau de l'eau du lac;

CONSIDÉRANT que cette demande est présentée afin de leur permettre de faire l'enrochement pour éviter l'érosion de leur terrain ou pour nettoyer le rivage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) l'autorisation de baisser le niveau de l'eau du lac Croche de Sainte-Thècle pour la période du 15 au 29 octobre 2007.
- Mandate l'inspecteur municipal pour préparer et présenter cette demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-257 : Inauguration des travaux d'insonorisation de la Salle Aubin

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. désire souligner la réalisation des travaux d'insonorisation de la Salle Aubin;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. souhaite inaugurer ces travaux le 29 septembre 2007 lors d'un souper et un spectacle (pièce de théâtre);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle s'est impliqué pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle soulignera l'inauguration des travaux d'insonorisation de la Salle Aubin lors de la soirée du 29 septembre 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-08-258 : Levée de l'assemblée

A 9h00, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Directeur général, secrétaire-trésorier

mairresse suppléante